

## Éditorial

Pour ce numéro de l'été 2017, les membres du conseil d'administration ont choisi de laisser une carte blanche à ceux qui vivent les AFP au quotidien, les éleveurs. C'est Pierre-Vincent VIBERT, associé à sa compagne Isabelle qui pâturent les terrains de l'AFP de Montfort (territoire de Tarentaise) avec leur troupeau de chèvres qui a bien voulu se prêter à cet exercice. Merci à lui.



Dans cette actualité riche en affaires et événements, laissez moi vous raconter une histoire légère.

« Il était une fois un couple qui rêvait de devenir paysans. Après avoir passé avec succès l'épreuve du parcours à l'installation, qui s'apparente plus à celui du combattant plutôt qu'à un parcours de santé, il ne leur restait plus qu'à trouver une ferme. Ils furent attirés par un bâtiment en Tarentaise. Connaissant les difficultés d'accession à la propriété dans cette vallée, ils furent surpris de pouvoir s'installer aussi rapidement (6 mois). Grâce à L'AFP, ils ont pu obtenir des terrains et les hectares nécessaires à leur activité. »

A l'heure où de plus en plus de personnes reviennent au métier d'agriculteur et sous des formes extrêmement diverses, l'outil AFP au même titre que le tracteur, permet de simplifier notre travail.

Grâce à lui, les communes et les propriétaires ont un but commun qui est l'entretien des paysages mais aussi l'installation de nouveaux agriculteurs. C'est ainsi que cet outil doit être vu.

Grâce à vous, présidents, administrateurs, propriétaires et exploitants, les Associations Foncières Pastorales se développent, avancent et fonctionnent pour le bien commun de tous.

Merci à vous, pour nous avoir permis de réaliser notre rêve et de nous aider par votre travail au quotidien.

Pierre-Vincent VIBERT

GAEC LA FERME DE MONTFORT

### SOMMAIRE

- P 1 :** Edito
- P 2 :** Vie des AFP/formation
- P 3/4 :** Rencontres Annuelles
- P 5 :** Revue de presse
- P 6 :** Un regard sur l'AFP de Villarodin

### Personnes ressources « AFP » en Savoie

- **Chambre d'Agriculture Savoie Mt-Blanc**  
Création : LACOUR Serge  
Pôle Territoires - ☎ 04 79 33 82 87  
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph
- **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**  
Suivi administratif & animation des AFP  
animation de la FDAFP73 :  
MAILLAND-ROSSET Sébastien  
☎ 04 79 60 49 33 / 06 64 25 93 23  
smailland.sea73@smb.chambagri.fr
- **Conseil Départemental**  
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59
- **D.D.T. : Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex**  
Cadre réglementaire et travaux :  
FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33



Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt  
40, rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph  
Tél. 04 79 60 49 33 / Mèl : fdafp73@gmail.com



Document réalisé par la

Avec le soutien de :



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

# Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Les Formations de la FDAFP : « *Location des terrains pastoraux : quelle procédure et quels contrats mettre en œuvre sur le territoire de mon AFP* » ?

**La FDAFP73 organise annuellement pour ses membres une à deux sessions de formation. Le programme est défini annuellement par les membres du conseil d'administration et selon le calendrier discuté en Assemblée Générale.**

Cette année une dizaine d'AFP étaient présentes pour suivre à Celliers, sur le territoire de l'AFP éponyme, le 15 septembre 2016, la formation intitulée : « *Location des terrains pastoraux : quelle procédure et quels contrats mettre en œuvre sur le territoire de mon AFP* ? »

Cette formation construite sur la journée a permis d'aborder les axes suivants avec comme intervenante Marie FAUCHEUX (juriste FDSEA) :

→ Les étapes, le calendrier et les procédures à respecter pour trouver un nouveau candidat.

→ Une présentation des différents types de contrats : caractéristiques, avantages et inconvénients

→ Un exemple de détermination du

montant du loyer sur un alpage : mise en œuvre de l'arrêté préfectoral.



## A RETENIR :

**Pour exploiter un terrain, un éleveur doit réunir deux conditions :** disposer de l'accord du propriétaire (qui prend le plus souvent la forme d'un contrat écrit)

et de l'autorisation d'exploiter (autorisation administrative délivrée par la Commission départementale d'orientation agricole).

C'est au mois d'août de la saison N qu'il faut commencer à engager la réflexion pour permettre l'arrivée d'un nouveau locataire lors du printemps de l'année N+1 en respectant les procédures.

**La durée minimum des conventions pluriannuelles de pâturage hors alpage et en alpage est respectivement de 9 ans et 6 ans minimum.**

**Pour un même contrat, le passage de convention pluriannuelle de location à bail permet d'augmenter le montant du loyer de 25 %.**

# Fédération Départementale des AFP - vie des AFP

## AFP DES BOURGUIGONS ET DE BEAUNES (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Ces deux AFP de St Michel de Maurienne ont réalisé du débroussaillage sur une partie de leur territoire pour un montant de 23 335 € HT financé par le PPT Maurienne. 3,3 ha sur l'AFP de la Fontanette et 2 ha sur l'AFP des Bourguignons ont ainsi été rendu au pâturage et à la fauche lors du chantier réalisé ce printemps par l'entreprise Bois des Alpes. Le portage administratif du dossier a été assuré par la commune de St Michel de Maurienne et l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (photos ci-dessous ↓)

## AFP DU BOURGET

(TERRITOIRE DE MAURIENNE)

L'AFP de Villarodin Bourget a engagé une extension. Le périmètre validé par les propriétaires lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 23 février a donné naissance à une AFP de 3180 ha dont 1980 ha d'extension. Son périmètre couvrira quasiment l'ensemble de l'AFP.

## VILLARGONDRAN ET MONTGELLAFREY

(TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Deux AFP sont en cours de création sur ces territoires. L'assemblée générale de création des AFP sera soumise au vote des propriétaires à la fin de l'année 2017.

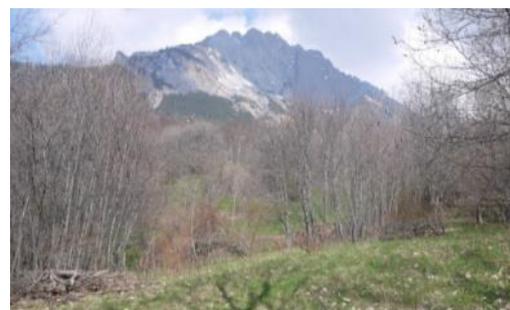
## AFP DE NAVES (TERRITOIRE DE TARENNAISE)

Après avoir passé plusieurs années à la tête de l'AFP de Nâves, Patrick GOHEL, le président a souhaité ne pas poursuivre l'aventure. Il est remplacé à la présidence par Frédéric ABONDANCE. Bienvenu à lui.

## AFP DE MONTFORT

(TERRITOIRE DE TARENNAISE)

Après avoir intégré dans son périmètre la partie alpage du territoire communal, l'AFP de Montfort a mis en œuvre une convention pluriannuelle de pâturage en alpage avec la Groupement Pastoral des 2 jumeaux. Le prix de location a été abaissé de 10% eu égard à la présence de périmètres de captage.



## INDICE DE FERMAGE

### PAIEMENT DES LOCATIONS

L'indice de fermage applicable pour les échéances comprises entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017 est de **109,59** soit une diminution de **0,42 %** pour une base 100 en 2009.

Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexée sur l'indice national de fermage est de 1,20 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

## ESSAIMAGE?

EN 2016, la FDAFP a été sollicitée à deux reprises pour parler de l'expérience savoyarde des AFP :

- les AFP de Corse (40) cherchant à se structurer collectivement et intéressées par l'exemple savoyard ont reçu par visio conférence le témoignage de la Présidente de la FDAFP73.

- La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime a accueilli la Présidente de la FDAFP73, Monique BASSILEGER et Sébastien MAILLAND-ROSSET (conseiller en charge de l'animation des AFP en Savoie). Leur objectif: mieux connaître le fonctionnement des AFP pour étudier la faisabilité de créer une AFP sur une terre locale de transhumance, le marais de Brouage (11 000 ha).



# Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Le conseil d'administration et le bureau depuis notre dernière publication se sont réunis le 18 octobre 2016 et le 14 mars 2017. Les comptes rendus sont désormais disponibles et accessibles à tous sur le site internet suivant :

<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>



## Technique - mise en place d'une redevance : l'exemple de l'AFP du Cormet de Roselend

**Les rencontres annuelles de la FDAFP73 ont eu lieu de le 17 novembre 2016 à Arêches. Les participants ont été accueillis par les membres de l'AFP du Cormet de Roselend qui, avec un périmètre de plus de 16 000 ha, est la plus grande Association Foncière Pastorale du Département.**

L'ordre du jour a permis d'aborder à travers l'exemple de cette AFP, la mise en œuvre d'une redevance sur un périmètre d'AFP autorisé. Vous trouverez ci-après les principaux éléments et étapes abordés concernant ce projet.

### ① les fondements juridiques pour la mise en place d'une redevance

« Les ressources d'une association syndicale autorisée comprennent :

1° les redevances dues par ses membres...

Les redevances syndicales sont établies annuellement et réparties entre les membres en fonction des bases de répartition et de dépenses déterminées par le syndicat. Ces bases tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'association ».

(article 31 ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004).

### ② Les préalables : pourquoi une redevance?

Au démarrage de ce projet de redevance, les membres de l'AFP ont mis sur la table leurs **questionnements** sur la nécessité ou pas de mettre en œuvre un tel projet et sur la manière de le mettre en œuvre.

Ce **temps de brainstorming important et nécessaire** a permis au conseil syndical de penser son projet et de le construire pour proposer aux adhérents tout au long du processus décisionnel un **projet robuste**.

Le nuage de mots ci-contre illustre les principales idées et questionnements « brassés » et pour lesquels, il a fallu apporter une réponse.



### ③ La mise en œuvre opérationnelle

- a. Assemblée générale : délibération autorisant le conseil syndical à réfléchir et proposer une grille de redevances (octobre 2015) → **délibération**
- b. Etablissement du budget primitif 2016 « définitif » (dans lequel apparaît le montant des redevances attendues) et réflexion avec le Conseil syndical sur les catégories et les règles (cadre) pouvant être proposées pour la redevance.

# Fédération Départementale des AFP de Savoie

## - nos actions

### ③ La mise en œuvre opérationnelle (suite)

Le cadre proposé par l'AFP du Cormet pour la mise en œuvre de sa redevance :

- Un montant de redevance différent en fonction des surfaces en propriété (gratuité surf. < 6 ha) : plus, on a de surface, plus la redevance sera importante puisque le dégrèvement de la TFNB est proportionnel à la surface.
- En cas d'indivision, il ne sera demandé qu'une seule redevance pour le compte de propriété concerné.
- Afin de garantir un équilibre budgétaire, ces montants seront redéfinis annuellement par le Conseil Syndical.

→ **Validation à l'unanimité du Conseil syndical** de la grille de redevance et du budget primitif avec une ligne redevance propriétaire pour un montant attendu de 3500 €

	Montant estimatif total	Cotisations	
De 0 à 5,99 ha	0 €	0 €	exonéré de cotisations
De 6 à 99,99 ha	780 €	20 €	Base de 20 €
De 100 à 199,99 ha	800 €	40 €	puis + 20 € / tranche de
De 200 à 299,99 ha	660 €	60 €	100 ha
De 300 à 399,99 ha	320 €	80 €	
De 400 à 499,99 ha	450 €	150 €	Base de 150 €, puis
De 500 à 599,99 ha	200 €	200 €	+ 50 € / tranche de 100 ha
> ou = à 600 ha	250 €	250 €	
	3 460 €		

*NB : avant de valider cette grille, les membres du conseil syndical ont testé plusieurs hypothèses. Pour cela, il convient de bien connaître le nombre d'adhérents et les surfaces de ceux-ci.*

#### c. Présentation et validation du projet devant l'Assemblée Générale Ordinaire (avril 2016)

- Il convient tout d'abord de bien indiquer dans la convocation et inscrire à l'ordre du jour la question de la mise en œuvre d'une redevance et la validation de la grille correspondante. (« Délibération sur la mise en place d'une redevance et de son montant, auprès de ses membres, liée au frais de fonctionnement de l'AFP »)
- Pendant l'AG, il faut prendre le temps de la présentation de la démarche aux propriétaires.
- Enfin, il conviendra de présenter le budget primitif (avec le montant attendu des redevances) avant de faire acter les délibérations validant le budget primitif et la mise en œuvre de la redevance.



#### d. Réalisation du listing et envoi des redevances par la trésorerie (été 2016)

- Réalisation d'un listing par le secrétariat + ciblage des personnes référentes sur les indivisions (réalisé en amont par les membres du CA).
- Transmission du listing à la mairie pour la création des lignes de compte (gros travail) à la trésorerie pour envoi des titres de paiement
- En parallèle, réalisation d'un courrier explicatif pour les propriétaires, ce courrier a été envoyé en même temps que les titres de paiement.
- En septembre, il restait un 10<sup>e</sup> de compte de propriétés à relancer, et relativement peu de propriétaires ont téléphoné pour avoir des compléments d'informations.

**UGINE**  
**L'Association foncière pastorale a décidé d'interdire l'accès de deux routes forestières aux engins à moteur**



Les responsables de l'AFP ont tenu leur assemblée générale en mairie, vendredi.

Ugine  
**L'Association Foncière Pastorale a voté son budget**  
 Comme chaque année à la même époque, le conseil syndical de l'Association foncière pastorale (AFP) s'est réuni, vendredi, et a voté à l'unanimité son budget, présenté par Corinne Tornier, la trésorière.

En section de fonctionnement, les dépenses prévues s'élèvent à 2 610 €, et en investissement elles sont nulles puisque le projet de travaux sur la route Les Culées-Le Suit a été retiré. Il a été provisionné 1 000 € en fournitures de petits équipements pour l'acquisition et la pose de cinq panneaux d'information sur le périmètre de l'AFP : trois sur les Hauts d'Ugine, un au Montgombert et un à Outrechaie. Ceux-ci sont conventionnés par le conseil départemental, par l'intermédiaire de la Fédération départementale des AFP de Savoie. Ils seront posés bénévolement au printemps par les référents de chaque secteur.

La décision de fermer la barrière sur les deux routes forestières et agricoles Les Culées-Le Suit et route du Col-La Comastière de Montgombert a été actée. Georges Ajoux qui rapportait ce dossier a notamment indiqué qu'à la demande de nombreux propriétaires et, comme il avait été prévu lors de la création de ces routes, « elles seraient fermées pour éviter leur dégradation par des engins indésirables ».

Après deux ans d'essai, le conseil syndical a majoritairement adopté la fermeture en hiver et l'ouverture complète du 1er juin au 15 septembre, sauf en cas d'orage important. Les référents de ces secteurs sont mandatés pour appliquer cette décision.

Au cours de la séance, il était également décidé d'annuler les titres de recettes de cotisations de propriétaires qui avaient vendu leur bien.

Ce premier conseil syndical de l'année fut très animé, ce qui atteste de l'implication de chacun de ses membres.

Par Ostilia LANARO | Publié le 07/02/2017 à 06:00 | Vu 2 fois



**SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**Un nouveau maraîcher s'installe au Poutet**



Louis et ses premières pommes de terre avec amis et élus.

Saint-Jean-de-Maurienne  
**UN NOUVEAU MARAÎCHER INSTALLE AU POUTET**  
 L'an dernier, au printemps, le maire, Marc Tournabien a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme Louis Abel Alaky, qui souhaitait profiter de la bonne terre de Saint-Julien, livrée à la broussaille, pour réaliser le nouveau rêve de sa vie : vivre du maraîchage. Originaire de la région grenobloise, ancien cartographe, Louis a appris pendant une année, dans les livres et surtout sur le terrain, ce qu'est le travail des plants. Alors qu'il faisait de l'auto-stop, il s'est arrêté par hasard à Saint-Julien, et plus précisément vers les jardins du Poutet, au pied du bourg, bien visibles depuis la nationale.

Depuis l'automne dernier, il occupe deux hectares d'une zone de 50 hectares, confiée à l'association foncière pastorale de Saint-Julien, présidée par Michel Buffard. Zone sur laquelle pousse déjà la vigne, à l'est du village. Il partage ces anciennes terres agricoles avec une quinzaine de jardiniers qui exploitent leur lopin depuis fort longtemps. Une arrivée d'eau par un canal commun permet d'irriguer la zone. Les conseils d'Yves Pasquier et prêt de matériel ont été précieux et Louis s'est mis rapidement au travail, profitant d'un hiver doux pour, dès cet été, proposer ses premiers légumes dont des pommes de terre de qualité, qu'il partage avec Yves. Ce dernier ne considère pas ce nouvel arrivant comme un concurrent mais comme un jeune maraîcher dur à la tâche et plein de projets pour produire des légumes de qualité et, plus tard, des fruits bios.

Marc Tournabien voit dans cette exploitation plusieurs avantages : nettoyer les abords du bourg de plus en plus enserré par la végétation, fournir au plus grand nombre, y compris plus tard aux écoles ou divers restaurateurs, des légumes de qualité bio et ouvrir un nouveau commerce sur place, aux côtés de la boulangerie bio. Louis et sa compagne, Gentiane, vont tout faire pour développer leur exploitation.

Vente des produits de la ferme "Les jardins de Saint-Julien" le vendredi de 16 à 19 heures, rond-point entrée de Saint-Julien est (ancienne poste) et le jeudi au marché de Modane.

Par Aimé PERRIN | Publié le 29/09/2016 à 06:00 | Vu 4 fois

# Un regard sur... l'AFP du Bourget

## FICHE D'IDENTITÉ

**Communes concernées par l'AFP :** Villarodin Bourget.

**Date de création :** 2000 (création) et 2017 (extension de 1980 ha).

Une partie du territoire de l'AFP concernée par le Parc National de la Vanoise.

**Surface de l'AFP :** 3180 ha

**Nbre de comptes cadastraux :** 1013 (dont 721 « nouveaux propriétaires suite à l'extension »).

**Nombre de parcelles :** 6950 (dont 6117 parcelles concernées par l'extension).

Toute la commune est concernée par le périmètre. L' ONF a refusé de voir les forêts domaniales intégrées dans l'AFP.

**Présidente:** Maryline DUVAL.

## RESSOURCES

**Aide au démarrage / extension**

**Partenariat :** commune / portage administratif.

**Subventions :** aides du Conseil Départemental, Plan Pastoral Territorial de Maurienne.

**Les loyers ,** 1700 €/an (avant extension) sont redistribués tous les 3 ans. Une partie des loyers n'est pas réclamée par les propriétaires (600/700 € tous les 3 ans).

## MISE EN VALEUR

### DU TERRITOIRE DE L'AFP

**Choix de signer des conventions pluriannuelles de pâturage** aux deux exploitations concernées par le périmètre initial de l'AFP :

- Un GP incluant des transhumants et une exploitation locale : 1400 têtes.

- Un éleveur local : vaches prises en pension + fauche.

**3 nouveaux exploitants concernés par l'extension de l'AFP :**

- 2 éleveurs de brebis concernés par du pâturage.

- Un éleveur utilisant des prairies de fauche.

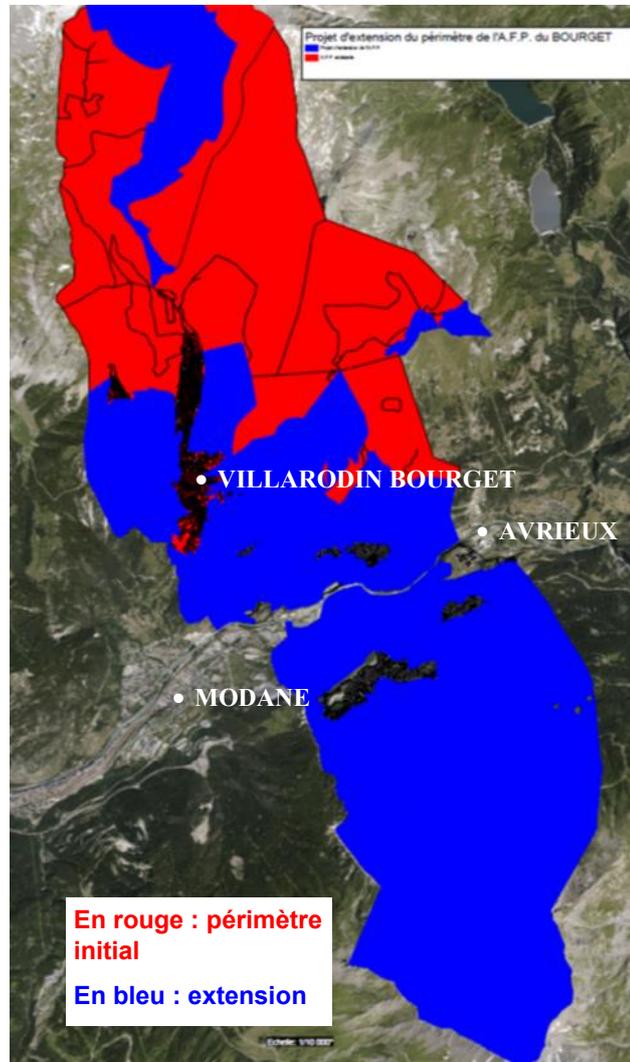
**Projets communaux en gestation avec la collaboration de l'AFP :**

- accueillir à nouveau sur le territoire un siège d'exploitation.

- souhait d'installer une ferme pédagogique (compensation TELT).

## Association Foncière Pastorale du Bourget

« Une AFP à l'échelle du territoire communal »



## FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en **assemblée générale une fois tous les ans** au printemps (30 personnes présentes en moyenne).

Le **bureau se réunit 5 à 6 fois par an** ; il est constitué de 13 membres titulaires dont 1 représentant de la commune.

2 réunions sont également organisées :

- avec le Groupement pastoral en fin saison : bilan
- au printemps avec le conseil syndical pour préparer l'Assemblée générale

Maryline Duval également première adjointe sur la commune de Villarodin Bourget présente un bilan du travail de l'AFP au conseil municipal à l'automne pour partager avec le conseil municipal dans son ensemble l'action de l'AFP.

**La présidente passe en moyenne 2 heures par semaine pour le fonctionnement de l'AFP.**

La commune pour favoriser le fonctionnement de l'AFP met à disposition gratuitement :

- du temps de secrétariat pour assurer la gestion budgétaire et comptable
- Une salle pour les réunions et des rangements pour stocker l'ensemble des documents de l'AFP.

## TRAVAUX

Les investissements concernent principalement les chalets et les points d'eau.

**C'est généralement la commune qui s'occupe des gros investissements et de l'entretien** notamment pour ce qui concerne les chalets au nombre de 2 dont elle est propriétaire.

Dans l'extension, un logement à double vocation (logement des bergers l'été / cabane de remontée mécanique l'hiver) a été construit en 2016 en mutualisant les moyens d'investissement. Cette construction appartient à la communauté de commune.